

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 50 (1953)  
**Heft:** 12

**Rubrik:** Société romande d'apiculture ; Conseils aux débutants

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

---

### Avis administratif

#### Renouvellement des abonnements individuels

Pour éviter une interruption dans le service du « Journal Suisse d'Apiculture », nous prions nos abonnés individuels suisses et étrangers de bien vouloir verser au compte de chèques postaux II. 1480, et avant le 1er janvier, la somme de :

abonnés suisses Fr. 7.—                      abonnés étrangers Fr. 8.—  
pour le renouvellement de leur abonnement en 1954. Dès janvier, le prix des abonnements suisses, plus les frais, seront pris en remboursement. Quant aux abonnements étrangers impayés en janvier, nous nous verrons dans l'obligation d'en supprimer le service.

Lors du renouvellement, nous vous prions instamment d'inscrire au dos du coupon vos nom, prénom et adresse complète très lisiblement.

Nous vous en remercions par avance.

**Cet avis ne concerne pas les membres des sections.**

Administration du Journal.

#### Aux caissiers des sections

Nous vous rappelons que les diverses listes matricules de vos membres doivent nous parvenir pour le 10 décembre au plus tard (Art. 6 des statuts). Un grand merci à tous ceux qui feront diligence et devanceront ce délai.

Le Caissier central.

#### A Messieurs les Présidents de sections

Les formulaires pour les rapports de section de l'exercice 1953 vous seront adressés prochainement en doubles exemplaires dont un est à conserver par la Section.

Il est rappelé que selon l'art. 6, lettre b, les rapports doivent parvenir au président du C.C. pour le 31 janvier et que les propositions des Sections à soumettre à l'assemblée des délégués doivent être formulées à *part et par écrit* (art. 19) au C.C. avant le 31 janvier également.

Le Président du C.C.



## CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour décembre 1953

---

Si l'été exécrable de cette année a empêché nos abeilles de faire, récolte, le magnifique automne dont nous sommes gratifiés doit préparer à un excellent hivernage. Il est en effet très rare d'arriver

à la mi-novembre sans gel et sans grands froids. Jusqu'à maintenant, nos abeilles ont pu sortir presque journallement et hier, 17 novembre, de nombreuses butineuses rapportaient encore de belles pelottes de pollen. Cette extraordinaire activité d'arrière-saison doit nécessairement coûter à la ruche ; la consommation est plus forte que de coutume, mais celui qui a donné avec largesse n'a pas à redouter que la disette s'installe dans ses ruches. Avec ce temps doux, les réserves, même données tardivement, ont pu être operculées, les fissures propolisées, aussi les ruchées sont-elles bien prêtes pour la grande réclusion. Nos abeilles, nous l'avons déjà dit, ne demandent donc plus qu'à être parfaitement tranquilles. S'il n'y a plus rien à faire au rucher, une petite visite de temps à autre est cependant nécessaire pour s'assurer que rien n'a été dérangé, que les trous de vol ne sont pas obstrués et permettent une bonne aération.

Mon cher débutant, c'est pendant que ses abeilles sommeillent que l'apiculteur soigneux et prévoyant pense à la saison prochaine, aux améliorations qu'il se propose de réaliser, au matériel nouveau qui lui sera nécessaire. Les longues soirées d'hiver permettent de confectionner, réparer tout ce petit matériel si cher à l'achat et si vite usé s'il n'est pas entretenu. Le montage des cadres, auxquels on passera les fils de fer étamé, mais sans les tendre, est aussi un travail à exécuter pendant les longues veillées. Et puis, en bricolant pour notre rucher, nous sommes encore en contact avec nos abeilles ; tout en clouant, la pensée trotte et fait revivre les beaux et bons moments que nous ont valu nos avettes, et, dans la vie d'un apiculteur, il y en a, je vous assure.

### **L'introduction des reines par le Frère Adam**

Jusqu'à maintenant, nous n'avons jamais eu la preuve de l'existence d'une odeur de colonie individuelle. En effet, mes observations et mon expérience — surtout dans le domaine de l'introduction des reines — montreraient que « l'odeur de la colonie » est du domaine de la fable. Il n'y a là qu'une hypothèse commode et en apparence plausible de phénomènes et de réactions des abeilles qui n'ont encore trouvé aucune explication satisfaisante. Il faut avouer que nous ignorons à quoi les abeilles se reconnaissent les unes des autres. Il se peut que ce soit une question « d'odeur de colonie », mais l'évidence même semble le nier.

Cependant, notre expérience nous amène à dire que, même s'il existe une « odeur de colonie », cette dernière n'a aucun rapport avec l'acceptation d'une reine. Dans chaque cas, quelle que soit la méthode d'introduction employée, c'est le comportement de la reine qui est le facteur déterminant son acceptation ou son rejet. Ce comportement lui-même dépend de la condition de la reine au moment de sa libération. Ainsi, par exemple, je suis certain que l'emballage ou le rejet d'une reine est dû à sa propre conduite. Une reine fraîchement fécondée ou vierge sera effarouchée à l'ouverture de la

ruche, même si elle est éclosée dans la ruche, et sera alors souvent emballée ou tuée. Ceci n'est pas seulement le cas lorsqu'une ruche est ouverte ; une excitation extérieure, quelque émotion inattendue, notamment au retour du vol de fécondation, peuvent avoir les mêmes effets. Dans de tels cas, l'emballement ne peut être attribué à l'absence de « l'odeur de colonie » puisque la reine vierge ou nouvellement fécondée appartient bien à la colonie et possède nécessairement cette odeur. Le comportement et la condition de la reine sont donc les seuls facteurs déterminant son acceptation.

Si une jeune reine, en ponte depuis quelques semaines, est engagée, puis libérée dans une autre colonie dans les douze heures, elle sera acceptée avec certitude. Libérée le deuxième jour, elle sera probablement attaquée et emballée. La raison en est que la reine n'est plus ou peut ne pas être en état de ponte le second jour, tandis qu'elle l'est dans les douze heures du premier jour. Plus l'engagement se prolonge, moins bien elle sera acceptée, à moins que les abeilles ne la nourrissent au travers du treillis de la cage et que la reine, sitôt libérée, puisse reprendre normalement sa ponte. Une reine reçue par poste et engagée pendant trois jours dans la ruche, sera acceptée si, pendant ce temps, les abeilles l'ont nourrie et lui ont redonné le pouvoir de pondre au moment de sa libération. Toutes les fois qu'une reine est acceptée après un engagement plus ou moins prolongé, quels que soient le genre de cage et la méthode d'introduction, elle est acceptée, non pas parce qu'elle a acquis une odeur, mais à cause de sa possibilité de ponte et de son comportement au moment de la libération.

Tout en affirmant que la condition de la reine et son comportement sont les facteurs principaux de réussite, nous convenons aussi que l'état et le comportement de la population recevant la nouvelle reine influent sur l'acceptation ou le rejet, à moins que les reines aient atteint leur pleine maturité.

Que faut-il entendre par pleine maturité ? Quand elle commence à pondre, une reine nouvellement fécondée est nerveuse et s'effraie très facilement. Le moindre trouble inattendu, l'ouverture de la ruche peuvent mettre sa vie en danger. Mais en quelques semaines son attitude se modifie. Elle prendra une allure plus posée, plus paisible, et continuera à vaquer tranquillement à ses occupations pendant la visite de la colonie. Après environ quatre semaines de ponte, une reine a atteint sa pleine maturité. Elle n'aura pas encore atteint son maximum de productivité, mais il n'y aura plus de changement dans son comportement. Le terme de quatre semaines indiqué plus haut n'a rien d'absolu ; certaines reines seront « mûres » plus tôt, tandis que d'autres, très nerveuses — des hybrides ou bâtardes — demandent un temps plus long. Mais, même dans le cas de reines exceptionnellement nerveuses, on pourra les introduire sans danger dans n'importe quelle colonie au bout de six à huit semaines.

Contrairement aux recommandations habituelles, nous ne laissons aucun instant d'orphelinage avant d'introduire une nouvelle reine.

La vieille est enlevée et la jeune immédiatement mise en place. En quelques heures, la nouvelle reine est libérée par les abeilles. Ce n'est donc, en réalité, pas une introduction selon le sens habituel donné à ce mot, mais plutôt une substitution. La reine « substituée » continue ses activités dès sa sortie de cage, sans se préoccuper de son nouveau milieu, exactement comme une ouvrière revenant des champs, chargée de nectar ou de pollen, entrant dans une ruche autre que la sienne.

### R é s u m é

Nous nous sommes efforcé de montrer :

- a) que l'odeur de la colonie n'a aucune influence lors de l'introduction d'une reine ;
- b) que l'encagement prolongé de la reine peut compromettre son acceptation ;
- c) que le comportement de la reine est en tout cas le facteur déterminant qui décidera de son acceptation ou de son rejet ;
- d) que le comportement de la reine dépend de son état et de son âge ;
- e) que des reines en pleine maturité peuvent être introduites sans mesures de précaution spéciales, considérées jusqu'ici indispensables.

Nous avons conscience que nous avons établi quelque chose qui va à l'encontre de toutes les théories et de tous les conseils de nos traités. Mais nous appuyant sur notre expérience, nous présentons une méthode d'introduction sûre, qui garantit que toute reine, non seulement sera acceptée, mais encore le sera sans être endommagée. Puisse cette méthode diminuer le pourcentage de jeunes reines qui, chaque année, sont sacrifiées au seuil de leur vie utile.

Gingins, 18 novembre 1953.

M. SOAVI.



## DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE

### Valait-il la peine de pousser un cri d'alarme ?

Dans les colonnes du « Journal suisse d'Apiculture » de mai de cette année, le comité de la Fédération vaudoise des Sociétés d'apiculture s'est efforcé d'attirer l'attention des apiculteurs sur les dangers que comportait la campagne de hannetonnage chimique pour les ruchers. Il s'est fixé pour tâche de renseigner les intéressés sur les résultats de cette action. En attendant de parler des accidents et dommages causés aux ruchers, il nous paraît opportun de publier les ob-